



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité
et de la Protection Civile

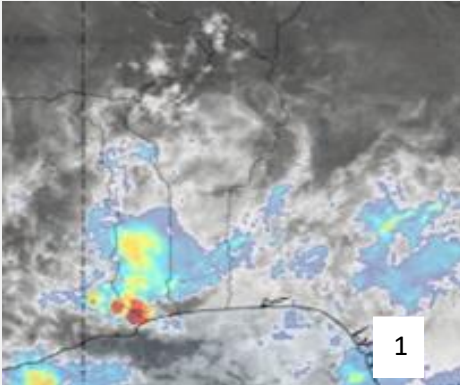
PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 28 : Avril-Mai-Juin 2025, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes
(Site web: www.anpctogo.tg)

Informez les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de toute présence suspecte dans la communauté.



1



2



3

Images : (1) Alerte pluie ; (2) Balise communautaire d'alerte aux risques d'inondations (Atchame) ; (3) Échelle limnimétrique à Djamdè-Mono

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC : ☎ 170

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud de l'ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord de l'ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118 ; 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

Au premier trimestre de l'année 2025, le pays a enregistré des situations d'urgences dues aux événements tels que les vents violents, les incendies/feux de végétation, les déplacements internes, les submersions marines, l'érosion côtière, les accidents de circulation, etc. Ces situations ont occasionné des pertes en vies humaines, des blessés et d'importants dégâts matériels. Le taux de réalisation des prévisions hydrométéorologiques de janvier, février et mars 2025 est de plus de 85%. Le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience dans tout le pays, afin d'atténuer l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces sur les populations. Le bulletin N°28 d'informations, de prévention et d'alerte des mois d'avril, mai et juin 2025, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, d'environnement, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'assainissement, etc. **Pour minimiser l'impact des aléas et menaces, l'ANPC exhorte la population à s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte, de préparation et de réponse.**



WORLD BANK GROUP



FSRP

West Africa Food System Resilience Program
Programme de résilience du système
alimentaire en Afrique de l'Ouest



Programme
Alimentaire
Mondial



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

I. SITUATION METEOROLOGIQUE

Au cours de la période d'avril, mai et juin, tout le pays connaîtra une situation normale à tendance excédentaire. Sur le plan agricole, dans les Plateaux et la Maritime, les dates de début de saison sont tardives à normales. Il est prévu une fin de saison précoce à normale (figure 1). Les séquences sèches longues à tendance normale sont prévues en début et vers la fin de la saison dans les mêmes régions.

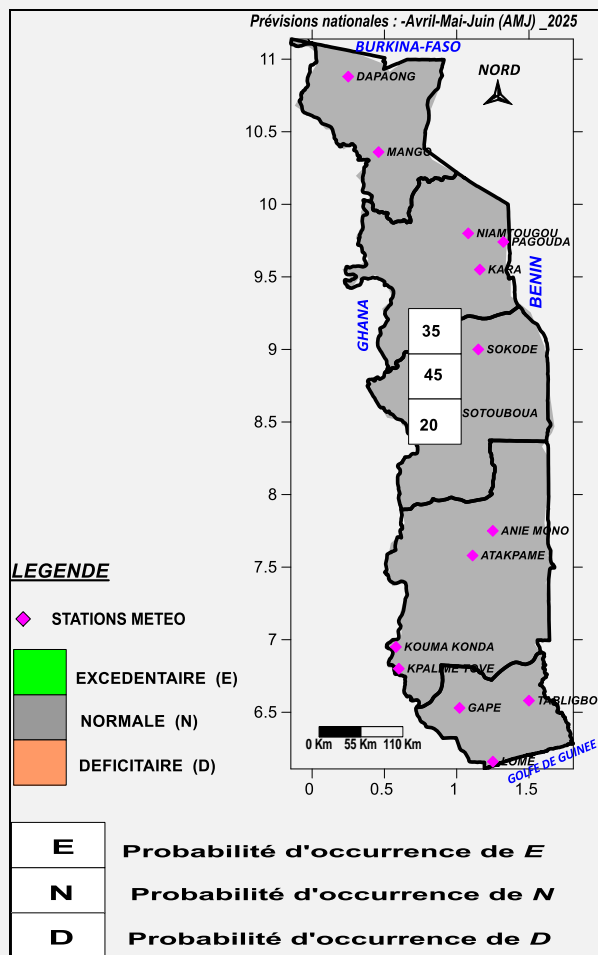


Figure 1 : Prévisions météorologiques Avril-Mai-Juin 2025

II. SITUATION HYDROLOGIQUE

L'analyse croisée des paramètres hydro-climatiques (précipitation, température de surface de la mer et vents) des centres mondiaux et la normale hydrologique 1991 – 2020, pour la période avril-mai-juin, montre que dans les bassins fluviaux, la tendance des écoulements sera excédentaire dans le bassin du Mono et normale à excédentaire dans le bassin du Lac-Togo (figure 2).

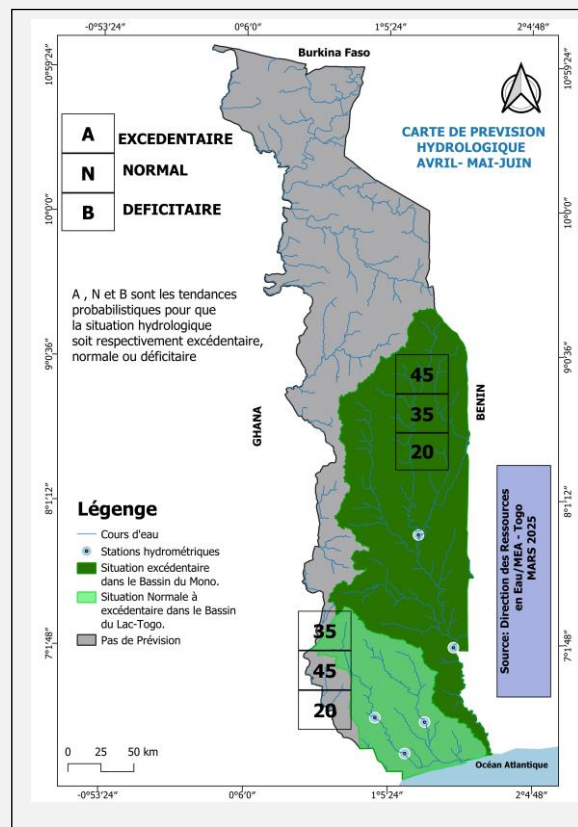


Figure 2 : Écoulements de la grande saison pluvieuse 2025 au sud Togo

III. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Au cours de ce trimestre, plusieurs activités communautaires sont prévues ; il s'agit notamment de l'entretien des balises, du désherbage fluvial et lagunaire, du recyclage des comités locaux de gestion des urgences, de l'actualisation des cartes de risques, des plans communautaires de préparation aux catastrophes, et des chaînes d'alertes précoces.

IV. SITUATION SANITAIRE

La période cible, marquée par la saison pluvieuse, est propice à l'augmentation des cas de maladies diarrhéiques (choléra, salmonellose, shigellose, etc.) pouvant donner lieu à des épidémies. Cette période est également favorable à la multiplication ou l'éclosion des moustiques. Il est donc recommandé d'intensifier les mesures préventives du paludisme et des maladies diarrhéiques et de recourir précocement aux soins dans les formations sanitaires en cas de maladie. Concernant le secteur de l'assainissement, cette période sera consacrée à la poursuite des réparations des équipements électromécaniques, aux entretiens préventifs des ouvrages d'assainissement (caniveaux, bassins de rétention et d'orage) et à la sensibilisation des populations

V. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

Cette période cible coïncidant avec les travaux champêtres au sud Togo, les cultures vivrières telles que maïs, sorgho, mil, manioc, niébé, riz, etc. à cycle court et résilientes aux chocs climatiques sont conseillées. Au nord du Togo, cette période correspondant à la soudure, sera marquée par la préparation des parcelles, la diminution des stocks et l'augmentation des prix des produits vivriers. Cette situation associée à l'abandon des terres cultivables dû au débordement de la crise du sahel pourrait avoir une pression sur les moyens d'existence des populations aggravant ainsi l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, les activités génératrices de revenus pourront permettre d'atténuer la situation. Sur le plan nutritionnel, 3 162 enfants de 6 à 59 mois souffrant de la malnutrition aiguë sévère ont été admis dans les centres de récupération nutritionnelle entre janvier et mars 2025, soit 26,53% des enfants attendus. Ce nombre pourrait connaître une augmentation d'ici le mois de juin surtout dans la partie septentrionale due à un démarrage des pluies qui pourront causer des maladies diarrhéiques chez les enfants. Il est donc recommandé d'intensifier la sensibilisation sur les pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et sur l'hygiène alimentaire.

VI. SITUATION MARINE SUR LA CÔTE TOGOLAISE

Afin de minimiser l'impact de la submersion marine sur les côtes togolaises, notamment la destruction de l'habitat, la perte en vies humaines et autres enjeux socioéconomiques, les différents services intervenant en synergie d'actions élargis aux autorités administratives et exploitants locaux et personnes ressources ou points focaux, assurent quotidiennement la surveillance et la veille ainsi que la sensibilisation de proximité sur les éventuelles situations d'urgence ou de catastrophes.

Il est à préciser que la zone littorale, une entité territoriale côtière, est à hauts risques, très sensible et vulnérable à la survenue de catastrophes à n'importe quel moment du fait de la dynamique des océans et mers fortement en lien avec le phénomène du changement climatique,



VII. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCES

Au deuxième trimestre 2024, le Togo a enregistré au total 7 890 sinistrés (cf. tableau ci-dessous) dont 9 blessés et malheureusement 1 décès dus aux aléas tels que : les incendies, les vents violents, les conflits communautaires, les inondations, etc. En outre, 5 916 habitations ont été endommagées, 120 infrastructures socio-collectives (98 écoles, 12 églises, 7 mosquées, 3 services) et 3 ha de champs ont été affectés. Pour le présent bulletin couvrant la période avril-mai-juin 2025 et au regard des prévisions hydrométéorologiques, d'importants dégâts pourraient être enregistrés.

Tableau récapitulatif des sinistrés au deuxième trimestre 2024

Mois	Dévastation	Conflit communautaire	PDI*	Incendie	Inondation	Vent violent	Nbre de sinistrés
Avril	24	5	28	111	-	3 979	4 147
Mai	-	425	7	19	9	1 515	1 975
Juin	-	-	441	36	10	1 281	1 768
Total	24	430	476	166	19	6 775	7 890

PDI : Personnes Déplacées Internes ; Source : ANPC, 2024

VIII. 1er JUIN : JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

Depuis 1977 au Togo, est célébrée la Journée de l'arbre chaque 1^{er} juin. En vue d'atteindre une couverture forestière de 30% à l'horizon 2050 et rendre le Togo vert, le Gouvernement s'est donné l'ambition de planter « un milliard d'arbres à l'horizon 2030 ». Des études sont en cours pour évaluer les progrès des campagnes de reboisement et leur impact sur la couverture forestière. Pour l'édition 2025 de cette journée, plus de 2 millions d'arbres seront plantés. La mise en terre et le suivi des plants s'étalent sur toute l'année. Le Gouvernement exhorte la population à perpétuer l'action à tous les niveaux sans exception en vue de contribuer à la restauration et la conservation de la couverture végétale et par ricochet à la lutte contre la désertification, le changement climatique, la dégradation des sols agricoles, la destruction des berges des cours d'eau, les risques de catastrophes liés aux vents violents, inondations, chutes de blocs de montagnes, pollutions, etc.

Au vu des informations qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts d'éventuelles situations d'urgences et de catastrophes dues aux différents aléas ciblés, il est important de s'appropriier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

IX. DISPOSITIONS PRATIQUES

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, alertes et consignes à travers les médias ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Défense et de Sécurité, etc.) ;
4. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
5. Curer et entretenir les bassins, caniveaux et équipements électromécaniques et faire un suivi régulier ;
6. Éviter les pratiques culturelles sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
7. S'adresser aux Conseillers techniques en gestion d'entreprise agricole (CTGEA) pour les appuis conseils relatifs aux calendriers culturels et à l'acquisition des variétés appropriées ;
8. Éviter toute activité (lessive, vaisselle, natation, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
9. Rester vigilant en période de pluies et de vents violents, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieux sûrs, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc. ;
10. Utiliser les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation et de pêche ;
11. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses (choléra, etc.) y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
12. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire suffisamment de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
13. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme diarrhée, toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissements faciles en jet ;
14. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
15. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ; manger moins gras, moins salé, moins sucré et pratiquer régulièrement une activité physique ;
16. Respecter les calendriers de contrôle et promotion de croissance des enfants et de supplémentation en Vitamine A ;
17. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes et allaitantes, enfants, etc. ;
18. Participer à la campagne nationale de reboisement par la plantation, l'entretien et le suivi pour l'atteinte de l'ambition décennale "Un milliard d'arbres à l'horizon 2030" ;
19. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
20. Éviter les promenades, randonnées, baignades et toutes autres activités nautiques en période de hautes marées ou de mer agitée ;
21. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie ;
22. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc. ;
23. S'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118 en cas d'accident impliquant un transport de matières dangereuses et donner la priorité à ces types de camions en circulation ;
24. Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail et se faire recycler périodiquement à leur utilisation ;
25. Respecter le code de la route, les feux tricolores, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse et d'alcool, le téléphone au volant, activer les antibrouillards, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage et
26. Rester attentif et prudent vis-à-vis des infrastructures de franchissement, routières, ferroviaires telles que les dalots, ponts, passerelles, rails, barrières, dos d'âne etc.

- Agence nationale de la protection civile (ANPC) ;	- Agence nationale de la météorologie (ANAMET)
- Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ;	- Direction des ressources en eau (DRE) ;
- Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ;	- Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ;
- Direction de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation (DPSSE, MAHVDR) ;	- Université de Lomé (UL) ;
- Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ;	- Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ;
- Croix-Rouge Togolaise (CRT) ;	- SINTO/Barrage sucrerie d'Anié
- Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ;	- Préfecture Maritime
- Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ;	- Division nutrition.

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAH)
Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le www.anpctogo.tg
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo
E-mail : anpctogo@gmail.com/dpcahanpc@gmail.com

